MAIRIE DE VAUD'HERLAND

Accusé de réception en préfecture
095-219506334-20261009-DEL-202628-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

N° 28/2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
30 Septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE
30 Septembre 2026

L'an deux mille vingt six
Le 7 octobre à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11
PRESENTS 10

VOTANTS 10

**Etaient présents** : M. REGAERT Bruno Maire, M. BACHELET Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoints, M. MARNAT M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, Mme PICHET GESLAK, Mme CISSE, M. ROUSSEL, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme BUREL Magali

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme REGAERT DA COSTA

## Approbation du transfert de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie et de secours à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et modification des statuts afférents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1424-35, L.5211-17, L.5211-5-1 et L.5216-5-I ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°24-044 du 2 juillet 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, conformément à la délibération du conseil communautaire n°23.01 du 9 février 2023 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°25-177 du 22 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;

Vu la délibération n° 26.213 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France portant modification de ses statuts ;

Considérant l'intérêt de l'exercice de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Accusé de réception en préfecture
095-219506334-20261009-DEL-202628-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

1°) approuve le transfert à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie et de secours, dans les conditions prévues aux articles L.1424-35 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

2°) approuve le projet de statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, annexé à la présente délibération, intégrant le transfert de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie et de secours, ainsi que l'actualisation de l'article 9 relative à la composition du conseil communautaire

3°) dit que la présente délibération sera notifiée à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

4°) charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

MAIRIE DE VAUD'HERLAND (VAL D'OISE)

Vaud'herland, le 8 octobre 2026
Le Maire

M. REGAERT Bruno